



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le 9/12/2022

ID : 057-215702077-20221205-2022120527-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM -FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

**27 - Demande avance de 5 000 € sur subvention
pour frais de fonctionnement 2023**

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des avances de subventions peuvent être consenties avant le 31 mars aux associations ayant fait la demande, dans la limite de 50 % maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Dans le but de permettre à la Musique Municipale « Avant-garde Saint-Jean » et à l'école de musique d'assurer la continuité de ses activités au début de l'année 2023, il est proposé aux membres de conseil municipal, d'autoriser le versement d'une avance de 5 000 € sur le montant de ses frais de fonctionnement pour 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- Décide d'autoriser le versement d'une avance de 5 000 € ;
- Décide d'autoriser son versement sur le 1^{er} trimestre 2023 ;
- Décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ